



VOUS ENVISAGEZ
DE **CÉDER**
OU **REPRENDRE**
UNE ENTREPRISE ?



**L'expert-comptable est à vos côtés
pour vous conseiller et vous accompagner**

L'accompagnement du **CÉDANT** en 10 étapes

1 Prise de connaissance du projet de cession et définition de l'étendue de la mission

L'expert-comptable vous aide, à travers un bilan patrimonial, à organiser votre transmission. Il formalise le projet de repreneur avec vous et envisage les différentes solutions possibles. Il identifie le type de cession qu'il est préférable d'envisager en fonction de vos objectifs.

2 Préparation de l'entreprise à la vente

L'expert-comptable réalise un diagnostic préalable (juridique, financier, social, fiscal), analyse l'entreprise dans son ensemble afin de faire ressortir ses forces et ses faiblesses. Il définit le profil du repreneur potentiel et émet des recommandations sur la faisabilité de la transmission. Il vous aide à optimiser les conditions de transmission de l'entreprise.

3 Évaluation de l'entreprise

L'expert-comptable est le professionnel expérimenté en la matière. Il évalue l'entreprise, seul ou avec l'aide d'autres experts si nécessaire. À partir de différentes méthodes, il va définir un intervalle de valeurs de votre entreprise.

4 Établissement du dossier de présentation

Avec votre concours l'expert-comptable établit un dossier de présentation de l'entreprise regroupant les principales caractéristiques de l'entreprise et de l'opération envisagée. Vous pourrez ensuite le remettre aux repreneurs potentiels et/ou aux intermédiaires ou tiers intéressés.

5 Diffusion de l'offre de cession et du dossier de présentation

L'expert-comptable définit avec votre aval les modalités de diffusion incluant notamment un engagement de confidentialité vis-à-vis des tiers. Il peut déposer pour vous, une annonce de cession sur les bourses d'opportunités sélectionnées auprès d'intermédiaires choisis ou de tiers intéressés.

6 Présélection de repreneurs

L'expert-comptable vous aide à définir les critères spécifiques qui permettront de présélectionner les repreneurs potentiels avec lesquels les discussions pourront commencer. Il étudie l'adéquation de leur profil avec vos critères de sélection prédéfinis.

7 Participation aux négociations

L'expert-comptable vous assiste et vous conseille dans les négociations avec les repreneurs. En liaison avec les autres conseils ; il participe aux réunions, il est force de proposition.

8 Participation à l'élaboration du protocole et des actes

L'expert-comptable participe à la rédaction de certaines parties des actes notamment celles concernant le prix et ses compléments éventuels, les garanties, etc.

9 Accompagnement du cédant post cession

L'expert-comptable vous assiste sur votre fiscalité personnelle liée à l'opération, sur les éventuels compléments de prix, ou en cas de mise en jeu de la garantie d'actif et de passif.

10 Et après...

L'expert-comptable peut vous accompagner dans un nouveau projet ou pour la gestion de votre patrimoine.

L'accompagnement du **REPRENEUR** en 10 étapes

1 Prise de connaissance du projet de reprise et aide à la définition de cibles

Motivations, attentes, objectifs, capacité financière... Avec vous l'expert-comptable formalise le projet d'acquisition, il détermine vos critères de choix pour définir votre cible idéale : secteur d'activité, métier, région, taille de l'entreprise, fourchette de prix, etc.

2 Diffusion de l'offre de reprise et présélection de cibles

L'expert-comptable définit avec vous les modalités de diffusion de votre offre, et dépose éventuellement pour vous, l'annonce sur les bourses d'opportunités et/ou auprès des réseaux qualifiés (intermédiaires, investisseurs, etc.). Il présélectionne des cibles potentielles en consultant les offres de cession existantes. Avec votre accord, il prend contact avec des cédants potentiels, et vous présente une sélection d'entreprises.

3 Évaluation des cibles sélectionnées

L'expert-comptable évalue la cible, présente une fourchette de valorisation pouvant servir de base aux négociations et identifie le montage financier envisageable.

4 Participation à la rédaction de la lettre d'intention

La lettre d'intention est le premier document officiel. L'expert-comptable participe à sa rédaction. Il choisit et définit avec vous les conditions principales de votre offre.

5 Assistance à la négociation

L'expert-comptable vous assiste dans les négociations sur les conditions de réalisation de l'opération afin de faire aboutir votre projet dans la meilleure configuration.

6 Réalisation de l'audit d'acquisition ou "due diligences"

L'expert-comptable réalise un audit, notamment sur les aspects comptables, financiers, fiscaux, sociaux afin de sécuriser votre projet. Cet audit fait l'objet d'un rapport.

7 Assistance à l'ingénierie juridique et fiscale

L'expert-comptable vous aide à choisir la structure de reprise adaptée et votre statut social d'entrepreneur.

8 Assistance à l'ingénierie financière

L'expert-comptable élabore avec vous le dossier de présentation permettant d'obtenir les financements nécessaires à la réussite de l'opération. Il est votre interlocuteur privilégié auprès des financeurs.

9 Participation à la rédaction du protocole et des actes

L'expert-comptable vous assiste et vous conseille notamment dans la rédaction des clauses relatives au prix, à ses éventuels compléments, à la trésorerie et aux caractéristiques de la garantie d'actif et de passif, etc.

10 Accompagnement du repreneur post reprise

L'expert-comptable vous assiste pour le suivi des éventuelles clauses issues du protocole et des actes de cession ainsi que leur mise en œuvre, dans la réorganisation administrative et comptable de l'entreprise le cas échéant. Il vous accompagne dans la mise en place d'outils de gestion adaptés, dans l'établissement des comptes annuels, etc.

La transmission d'entreprise est une opération complexe aux conséquences fiscales, sociales, juridiques, patrimoniales et financières qui doit être suffisamment anticipée et préparée.

Pour vous assurer un accompagnement de qualité et personnalisé, contactez votre expert-comptable !

Indépendant, tenu au secret professionnel et animé par un code de déontologie, il saura répondre à vos besoins quel que soit le mode de transmission ou de reprise, et collaborera avec d'autres professionnels pour vous apporter une solution complète et adaptée en toute sécurité.

Pour réaliser ses missions, l'expert-comptable est nécessairement membre de l'Ordre. Consultez l'annuaire et vérifiez ses coordonnées sur : www.experts-comptables.fr